



## Le rôle des IPRP

Les IPRP (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels) interviennent à la demande du médecin du travail ou du chef d'entreprise. Ils peuvent vous aider dans l'évaluation de vos risques professionnels, la mise en place de plans de prévention et de formation, l'amélioration des conditions de travail des salariés et la prévention des maladies professionnelles.



### TOXICOLOGIE

- Aide à l'évaluation du risque chimique
- Réunions collectives d'information sur le risque chimique, la ventilation, l'amiante, les produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques)...
- Formation à l'analyse des FDS (Fiches de Données de Sécurité) aux fins du repérage des substances et préparations dangereuses (notamment CMR)



### ADDICTOLOGIE (alcool, tabac, cannabis, substances psychoactives)

- Evaluation des conduites addictives et mise en place de stratégie tendant à la réduction des pratiques addictives
- Réunions collectives d'information concernant les addictions liées à l'usage du tabac, de l'alcool, du cannabis et autres substances psychoactives
- Accueil personnalisé des salariés dépendants et en situation de risque (sur prescription du médecin du travail)



### ERGONOMIE

- Etude de postes de travail (mesures de métrologie, analyse de la charge physique, analyse du travail...)
- Analyse organisationnelle de postes (recommandations pour des aménagements de postes, des réaménagements de l'espace de travail...)
- Handicap et maintien dans l'emploi (recherche de solutions spécifiques dans les cas de situation de handicap et/ou de restrictions médicales...)
- Conseils en cas de projets de changements (conception/modification d'outils, modification de locaux, réorganisation interne...)
- Appui technique (aide à la rédaction de cahiers des charges pour la commande de matériel ou d'outils...)



### HYGIÈNE SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

- Evaluation et gestion des risques professionnels
- Repérage des situations à risques,
- Appui technique en termes d'hygiène et sécurité
- Métrologie d'ambiances
- Analyse des FDS des produits utilisés



### SERVICE SOCIAL

- Gestion de fin de carrière,
- Suivi des dossiers de demande d'invalidité, de maladies professionnelles, etc.
- Interventions auprès de la Sécurité Sociale, de la Caisse d'Allocations Familiales...

Pour en savoir + contactez votre médecin du travail ou Nicole Nallet au 01 53 41 80 04